



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
Palais fédéral Nord
3003 Berne

raphael.bucher@bafu.admin.ch

Lausanne, le 10 novembre 2020

Contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) »

Madame la Présidente,

Le 2 septembre dernier, vous avez mis en consultation un contre-projet direct à l'initiative pour les glaciers. Pour rappel, cette initiative, déposée le 27 novembre 2019, vise notamment l'inscription dans la Constitution d'un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cette ambition, déjà émise par le Conseil fédéral le 28 août 2019, est également reprise dans le contre-projet. Comme rappelé dans le rapport explicatif, ceci découle de l'Accord de Paris de décembre 2015 afin de limiter le réchauffement climatique à 2° C, voire même à 1,5° C.

La relation entre l'agriculture et le réchauffement climatique est singulière puisque le secteur agricole est responsable d'environ 13 % des émissions de gaz à effet de serre mais, dans le même temps, c'est la branche économique qui en subit le plus rapidement et le plus fortement les effets. Cette position particulière fait qu'un ralentissement des changements climatiques, et donc une diminution des émissions, est à saluer mais que les moyens pour y arriver doivent être supportables économiquement et socialement.

Certaines mesures comprises dans le texte d'initiative, notamment l'interdiction des énergies fossiles à partir de 2050, nous semblent à l'heure actuelle disproportionnées et nous ne pouvons donc pas accepter telle quelle l'initiative pour les glaciers. En introduisant le critère économique, et non uniquement le critère technique, dans le maintien de combustibles fossiles, le contre-projet du Conseil fédéral est bien plus réaliste et acceptable sur le terrain.

Enfin, nous notons que le texte proposé par le Gouvernement laisse la porte ouverte à l'utilisation de puits de gaz à effet de serre en Suisse mais également à l'étranger. Dans certains cas, l'argent est effectivement mieux investi à l'étranger et il est donc important de conserver cette souplesse. Il nous faut cependant rappeler ici que l'agriculture suisse peut jouer un rôle essentiel dans ces mesures (agroforesterie, agriculture de conservation, etc.). Ainsi, conformément à l'art. 2b de l'Accord de Paris pour le climat, les mesures qui conduiraient à une diminution de la production

agricole indigène ou à une délocalisation à l'étranger de notre système de production et de transformation agricoles sont à proscrire. Il sera donc important d'en tenir compte dans la future loi d'application.

Au vu de ce qui précède, AGORA soutient la position du Conseil fédéral de poursuivre les mêmes objectifs généraux que l'initiative pour les glaciers tout en s'accordant une plus grande souplesse dans les mesures à prendre pour y arriver. Nous soutenons donc le contre-projet tel que mis en consultation.

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

AGORA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'BL'.

Bernard Leuenberger
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L Bardet'.

Loïc Bardet
Directeur